

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01
HEBBIL

Stratégie d'utilisation des bois

« NOTRE GOUVERNEMENT A FAIT LES BONS CHOIX EN METTANT EN PLACE LA STRATÉGIE D'UTILISATION DU BOIS »

- Nathalie Normandeau

Québec, le 25 février 2011 – La vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, M^{me} Nathalie Normandeau, se réjouit des constats rendus publics par la Coalition BOIS Québec et le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (cecobois) aujourd'hui confirmant une augmentation de 5 % en trois ans de l'utilisation du bois de charpente dans la mise en chantier non résidentielle.

Cette augmentation représente des retombées de près de 25 M\$ pour les fabricants de bois de structure et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de près de 38 000 tonnes de CO₂, ce qui correspond à l'équivalent des émissions d'environ 9 275 voitures.

« Cette annonce confirme que notre gouvernement a fait les bons choix en mettant en place la stratégie d'utilisation du bois. La démarche que nous avons entreprise avec nos partenaires du milieu forestier afin de trouver des mesures incitatives pour favoriser l'utilisation du bois du Québec dans nos constructions donne des résultats concrets », a précisé la ministre.

La ministre Normandeau réitère que le gouvernement présentera des mesures additionnelles telles que l'élaboration d'un label propre au bois du Québec, à l'instar de ce qui a été fait pour les *Aliments du Québec*, et l'obligation pour les organismes publics d'analyser une solution en bois tant pour la structure que pour la finition lors de l'élaboration des plans et devis initiaux. M^{me} Normandeau, en collaboration avec la ministre du Travail, M^{me} Lise Thériault, a aussi procédé, lors de cette même journée, à la mise en place d'un groupe de travail ayant pour but de déterminer les modifications qui pourraient être apportées au Code de la construction afin de permettre la construction d'édifices en bois de plus de quatre étages.

Rappelons que le gouvernement du Québec a lancé, en mai 2008, la *Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec*. À terme, 16 M\$ y seront consacrés afin de faire la promotion du matériau bois de diverses façons, entre autres par l'entremise de la Coalition BOIS Québec et par l'embauche de neuf démarcheurs qui ont pour mandat de sensibiliser la population, les entreprises privées et les municipalités à l'utilisation du bois dans leurs constructions. D'ailleurs, plus de 314 municipalités ont signé la Charte bois en s'engageant à privilégier ce matériau dans la construction.

Source :

Marie-France Boulay
Attachée de presse
Cabinet de la vice-première ministre,
ministre des Ressources naturelles et de la
Faune et ministre responsable du Plan Nord
Tél. : 418 643-7295